

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

Service
des Affaires Economiques
et Internationales

S.A.E.I. n° 2.358,

NOTE D'INFORMATION N° 13

LE TOURISME ET LES TRANSPORTS DANS LA BALANCE

DES PAIEMENTS EN 1962

Observatoire Economique
et Statistique des Transports
DOCUMENTATION

M A I 1 9 6 3

FAI. N°
I.M.T.P. N° 6 CDAT
8859

LE TOURISME ET LES TRANSPORTS DANS LA BALANCE DES
PAIEMENTS EN 1962

Comme chaque année, à pareille époque, le Ministère des Finances (Direction des Finances Extérieures) vient de publier un état de la balance des paiements entre la zone franc et les pays étrangers au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Ce rapport, qui a été établi à partir des chiffres provisoires centralisés par la Banque de France, confirme, d'une manière générale, l'évolution favorable de notre balance des paiements au cours de l'année 1962 et le redressement des finances extérieures de la France observé depuis quatre ans.

En ce qui concerne le tourisme et les transports, on note avec satisfaction que les résultats de la balance des paiements continuent, en 1962, à se présenter de façon favorable.

I - TOURISME

Les recettes et les dépenses imputables au tourisme ont évolué de la manière suivante (pour 1960 et 1961, chiffres définitifs; pour 1962, chiffres provisoires) :

.../...

TOURISME

(en millions de \$, unité de compte)

| | 1960 | 1961 | 1962 |
|----------------|---------|---------|---------|
| Recettes | 500,2 | 563,2 | 639,4 |
| Dépenses | 263,3 | 347,6 | 441,4 |
| Solde | + 236,9 | + 215,6 | + 198,0 |

Ce tableau fait ressortir que si les masses de la rubrique Tourisme continuent d'augmenter, le solde créditeur qui s'en dégage a tendance à diminuer.

On remarquera en effet que si les recettes et les dépenses ont continué de s'accroître en 1962, celles-ci se sont développées plus rapidement que celles-là (+ 32% au lieu de + 12,5% en 1961 et + 27% au lieu de + 13,5% en 1962), de telle sorte que l'excédent record de 1960 n'a plus été atteint depuis lors.

La divergence entre le rythme d'accroissement des recettes apportées par les touristes étrangers en France et celui des dépenses faites par les Français à l'étranger ne peut manquer d'être signalée. Certes, le développement spectaculaire du tourisme français à l'étranger est le signe d'une plus grande prospérité de notre pays ; il est en outre vraisemblable que l'engouement actuel pour les voyages à l'étranger s'atténuera peu à peu ou, du moins, se stabilisera. Mais la lenteur de l'accroissement des recettes peut paraître plus préoccupante, en particulier si on la compare au développement que ne cessent d'enregistrer, dans ce domaine, les autres grands pays touristiques d'Europe.

II - TRANSPORTS

L'évolution positive du poste "Transports" confirme la net redressement observé depuis quatre ans. En effet, alors que cette rubrique laissait traditionnellement un solde débiteur, parfois extrêmement lourd (près de 400 millions de dollars en 1957), le renversement de tendance qui s'est traduit par l'apparition pour la première fois d'un excédent en 1961 (1), s'est consolidé en 1962, le solde s'établissant à + 27.8 millions de dollars, en augmentation de plus de 25 millions de dollars par rapport à l'excédent net enregistré en 1961.

..//..

(1) - Voir Note SAEI n° 1537: "L'amélioration du poste transports dans la balance des paiements en 1961".

Evolution de la balance du poste "Transports

(en millions de \$, unité de compte)

| ANNEES | RECETTES | DEPENSES | SOLDES |
|--------|----------|----------|--------|
| 1959 | 180,9 | 231 | - 50,1 |
| 1960 | 217,5 | 236 | - 18,5 |
| 1961 | 250,8 | 248,8 | + 2 |
| 1962 | 286,9 | 259,1 | + 27,8 |

La ventilation, par mode de transport, des résultats des trois dernières années, permet de déterminer à quelles catégories est imputable l'amélioration globale de la balance "transports".

Ventilation par modes de transport

(en millions de \$, unité de compte)

| <u>TRANSPORTS</u> | 1960 | | | 1961 | | | 1962 | | |
|-------------------|-----------|-----------|---------|-----------|-----------|---------|-----------|-----------|---------|
| | Recet-tes | Dépen-ses | Sol-des | Recet-tes | Dépen-ses | Sol-des | Recet-tes | Dépen-ses | Sol-des |
| Maritimes ... | 100 | 195,8 | -95,8 | 109,9 | 204 | -94,1 | 124,5 | 201 | -76,5 |
| Ferroviaires. | 72,5 | 10,7 | +61,8 | 85 | 12,4 | +73,6 | 102 | 13 | +89 |
| Routiers | 4,7 | 7,8 | + 3,1 | 7 | 7,8 | - 0,8 | 11,2 | 14,3 | - 3,1 |
| Fluviaux | 3,5 | 10,5 | - 7 | 2,8 | 11 | - 8,2 | 3,5 | 12,5 | - 9 |
| Aériens | 36,7 | 11,1 | +25,6 | 44 | 12,5 | +31,5 | 44,7 | 17,3 | +27,4 |

Les activités internationales des transports routiers et fluviaux étant encore mal connues, les dépenses et les recettes recensées à ce titre sont très faibles et leur incidence sur le solde du poste "transports" est actuellement négligeable. Le solde créditeur dégagé sur les lignes aériennes internationales paraît s'être stabilisé au niveau de 1960. Le redressement de la situation du poste provient donc essentiellement de l'évolution favorable des transports maritimes et ferroviaires.

..//..

L'amenuisement du déficit, autrefois considérable, enregistré sur les transports maritimes, tient à certaines raisons durables et à certains facteurs circonstanciels. L'accroissement régulier du tonnage de la flotte marchande française permet d'assurer le transport sous pavillon français d'une part croissante de nos importations et exportations et de procurer des recettes nouvelles par l'affrètement à l'étranger de navires supplémentaires. Le raccourcissement des rotations des tankers, que l'accroissement de la production du Sahara a rendu possible, a d'autre part libéré une partie de la flotte pétrolière française. Enfin la diminution en 1962 du trafic commercial avec les pays d'Afrique du Nord, et notamment l'Algérie, qui s'effectue presque exclusivement sous pavillon français a, sans aucun doute, permis l'affectation de nombreux navires à des lignes étrangères.

Le caractère de plus en plus continental de notre commerce extérieur (1), qui tend à réduire la part relative des transports maritimes, et le développement des opérations en transit à travers le territoire français, ont pour résultat d'améliorer, chaque année davantage, l'excédent qu'enregistre la S.N.C.F. dans ses relations avec les autres Compagnies de chemins de fer européens.

CONCLUSION.

En résumé, les résultats moins favorables enregistrés en 1962 par le secteur du tourisme se trouvent largement compensés par l'amélioration parallèle du poste Transports. Aussi le solde additionné des deux rubriques reste-t-il remarquablement stable depuis trois ans :

- + 218,4 millions de dollars en 1960.
- + 217,6 millions de dollars en 1961
- + 225,8 millions de dollars en 1962

Les résultats plus satisfaisants enregistrés par la balance Transports ne doivent cependant pas conduire à un optimisme exagéré.

..//..

(1) - En 1962, 61,2% des exportations françaises vers l'étranger se sont dirigées vers les pays d'Europe, contre 46,7% en 1959, 51,4% en 1960 et 56,1% en 1961. Par ailleurs, la part de ces pays dans les importations françaises s'est élevée à 51,1% en 1962 contre 42% en 1959, 43,3% en 1960 et 47,1% en 1961.

Ils sont dus en effet essentiellement, comme on vient de le voir, au renforcement de nos liens commerciaux et économiques avec les pays européens, particulièrement avec nos partenaires de la C.E.E. Mais ce facteur favorable pourrait s'estomper si notre balance commerciale venait à se dégrader : on constate en effet que, du fait de l'importance des achats C.A.F., les dépenses en devises pour les transports augmentent sensiblement en même temps que les importations.

Or, si les résultats pour l'ensemble de l'année sont largement excédentaires, les statistiques douanières des derniers mois de 1962 font apparaître une détérioration de la balance commerciale de la France. Cette évolution, non encore perceptible dans les chiffres de règlements en raison des décalages dans les paiements, devrait se manifester plus nettement dans les résultats de la balance 1963.

L'amélioration du poste Transports de la balance des paiements constatée depuis deux ans ne peut donc encore être considérée comme définitivement acquise.